

Conditions Particulières de Vente – Offre Visibléo Local Boost

Mise à jour : Le 30 mars 2025

Les présentes Conditions Particulières de Vente (ci-après « CPV ») complètent les Conditions Générales de Services (CGS) de El Guillaume Bonnaud et s'appliquent spécifiquement au service **Visibléo Local Boost**.

Article 1 – Description du service

Le service **Visibléo Local Boost** consiste en la gestion complète et l'optimisation continue de la fiche Google My Business du Client afin d'améliorer sa visibilité locale.

Le service inclut :

- **Audit initial** : analyse de la fiche Google, rapport et recommandations.
- **Optimisation continue** : mise à jour des informations, optimisation SEO local.
- **Publications régulières** : 4 Google Posts par mois.
- **Ajout de photos** : 2 à 3 photos géolocalisées par semaine.
- **Gestion des avis** : réponse aux avis clients sous 48h.
- **Suivi & reporting** : envoi d'un rapport mensuel de performances.
- **Mise en avant d'événements & offres** : création de posts spécifiques.
- **Support client** : assistance par e-mail dédiée.

Article 2 – Tarification

Le service **Visibléo Local Boost** est proposé au tarif de **99 € TTC par mois**, sans engagement, avec possibilité de résiliation à tout moment sous réserve d'un préavis d'un (1) mois.

Des offres promotionnelles spécifiques peuvent être proposées ponctuellement aux clients du Prestataire. Ces offres font alors l'objet de conditions particulières précisées lors de la souscription.

Article 3 – Modalités de paiement

Le paiement est effectué exclusivement par **prélèvement automatique via Stripe.**

Le Client pourra résilier l'abonnement à tout moment en respectant un **préavis d'un (1) mois.** Tout mois commencé est dû.

Article 4 – Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir les informations nécessaires à l'exécution du service (horaires, événements, promotions...).
- Fournir des photos régulières de son établissement ou activité.
- Collaborer à la collecte d'avis clients en suivant les recommandations fournies par le Prestataire.
- Informer le Prestataire de tout changement impactant la fiche Google (modification des horaires, fermeture temporaire, changement d'adresse, etc.).

Le Prestataire s'engage à envoyer un e-mail mensuel au Client afin de recueillir les informations utiles à la gestion du service.

Article 5 – Suspension et résiliation

En cas de **non-paiement** d'une mensualité, le Prestataire adressera une mise en demeure au Client.

Si la situation n'est pas régularisée sous un délai d'un (1) mois, le service sera suspendu sans préavis.

Le contrat sera résilié de plein droit si le Prestataire ne dispose plus d'accès à la fiche Google My Business du Client.

Dans ce cas, **tout mois entamé et toute période d'engagement restent dus.**

Article 6 – Modifications du service

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les modalités de l'offre **Visibléo Local Boost**.

Toute modification sera notifiée au Client par e-mail. Si ces modifications impactent significativement les prestations fournies, le Client pourra demander la résiliation de son abonnement.

Article 7 – Absence d'obligation de résultat

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour améliorer la visibilité locale du Client, sans garantir de résultats quantifiables ou chiffrés.

Toutefois, selon les secteurs d'activité et le niveau de concurrence, **les premiers résultats peuvent généralement être observés sous un délai de 3 mois**.

Aucun remboursement ou compensation ne pourra être exigé au titre d'une absence de résultat.

Article 8 – Rétractation et remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué après validation de la souscription.

L'abonnement est résiliable à tout moment sous réserve du respect de la période d'engagement (le cas échéant) et du préavis d'un (1) mois.

Article 9 – Droit applicable

Les présentes CPV sont soumises au droit français et soumises aux mêmes juridictions que les CGS du Prestataire.